

Erasmus+ : « Faire de la mobilité des apprentis en Europe la norme » (N. Fesseau)

News Tank Éducation & Recherche -

Bordeaux - Actualité n°344250 - Publié le 14/11/2024 à 17:12

Imprimé par Xavier Teissedre - abonné #13929 - le 15/11/2024 à 09:06



Les rencontres européennes pour la mobilité des apprentis - © Sophie Pawlak



Écoutez la synthèse

00:00

00:00  

« La Commission européenne a pour objectif de faire de la mobilité des apprentis une norme. Il y a un soutien plein et entier de la présidente [Ursula von der Leyen](#) ainsi que du Parlement européen, qui a adopté en début d'année une résolution pour multiplier par trois le financement du programme Erasmus+. C'est un contexte extrêmement positif », déclare [Nelly Fesseau](#), directrice d'Erasmus+ France, le 12/11/2024.

Elle s'exprime à l'occasion des deuxièmes rencontres européennes pour la mobilité des apprentis, du 12/11 au 15/11 à Bordeaux. Lors de l'édition 2024, 120 représentants d'établissements de la formation par l'apprentissage issus de 22 pays européens y participent.

Côté français, à propos de la loi Maillard pour un « Erasmus de l'apprentissage », adoptée le 27/12/2023, Rachel Becuwe, adjointe au délégué à l'emploi et à la formation professionnelle au ministère du travail, annonce : « Certains décrets d'application sont en cours, retardés jusqu'ici à cause du contexte politique. La bonne nouvelle, c'est qu'ils sont déposés au Conseil d'État et sont marqués prioritaires, pour une application d'ici la fin de l'année. »

[Emmanuel Macron](#) a indiqué, lors d'un discours à la Sorbonne en 2024, vouloir atteindre l'objectif de 15 % des apprentis français ayant fait une mobilité en 2030. [Olivier Faron](#), conseiller spécial formation auprès du Medef (Mouvement des entreprises de France), indique que l'organisation patronale a la volonté de contribuer à porter ce taux à 20 %. Actuellement, Erasmus+ déclare accompagner autour de 7 000 apprentis par an.

[Jean Arthuis](#), président de l'association Euro App Mobility, déclare : « L'espace européen de la formation professionnelle est en marche. Il y a un alignement des planètes sur le discours des dirigeants. Mais ne les attendons pas pour embrayer, il faut passer par les acteurs de terrain ».

« Une question de compétitivité pour l'Europe » (Jean Arthuis)

Interrogé par News Tank sur le réalisme d'un objectif de 15 % des apprentis bénéficiant d'une mobilité européenne en 2030 en France, Jean Arthuis répond : « C'est un objectif qui est très ambitieux, peut-être trop, mais il faut qu'il le soit pour que les acteurs se mettent en mouvement ».

Selon lui, « c'est une question de compétitivité, de postérité, mais aussi de souveraineté pour l'Europe, qui avec un taux de croissance extrêmement faible, doit miser sur la formation appropriée de ses jeunes ».

L'espace européen de l'apprentissage et de la formation professionnelle, qu'il appelle de ses vœux et dans lequel « les jeunes n'auront aucune difficulté à faire leur apprentissage dans un autre pays », sera selon lui « difficile à mettre en place sans une convergence entre 27 législations qui sont différentes ».

Un pari plus difficile à mettre en place que les échanges universitaires d'après lui : « La différence tient au fait que c'est un contrat de formation, mais aussi un contrat d'entreprise, avec les contraintes qui en résultent. Des questions de couverture sociale du jeune, par exemple, se posent, ce qui suppose aussi une harmonisation du droit social en Europe ».

Il poursuit : « La question c'est de savoir si on fait l'Europe, pour de bon, ou pas. Aujourd'hui, l'Europe n'est qu'une addition d'égoïsmes nationaux, qui se vivent comme puissances mondiales, alors qu'elles ne le sont pas ».

Les chantiers en cours pour favoriser la mobilité européenne des apprentis

Devant les partenaires des rencontres européennes Erasmus+, Jean Arthuis liste les chantiers encore en cours : reconnaissance des acquis de la mobilité pour les apprentis et statut unifié de l'apprenti en Europe pour faciliter son entrée et sa sortie.

Il évoque également pour News Tank le chantier des référents européens de la mobilité : « Je souhaite que nous ayons un modèle de professionnalisation des référents mobilité qui soit européen. À Euro App Mobility, nous avons un chargé de mission qui est en train de créer un réseau européen d'activateurs de mobilité ».

Concernant le projet Mona, lauréat de l'AMI (Appel à manifestation d'intérêt) CMA (Compétences et métiers d'avenir) en 2022 et porté par Euro App Mobility, Jean Arthuis déclare qu'il a permis de renforcer la formation des référents mobilité dans 43 CFA (Centre de formation d'apprentis) en France. Pour les deux ans qui restent, la priorité sera de créer un « Club des employeurs au niveau national et territorial », en lien avec le Medef, pour mettre en relation les employeurs français désireux de proposer à leurs apprentis une expérience de mobilité internationale.

Jean Arthuis identifie les freins psychologiques chez les employeurs français comme un obstacle à la mobilité des apprentis : « En France, les employeurs pensent qu'à partir du moment où ils paient une taxe d'apprentissage, ils font déjà le boulot. Notre rôle est de les convaincre que la mobilité de leurs apprentis est une très bonne pour les jeunes, mais aussi les entreprises ».

Des moyens supplémentaires pour Erasmus+, une « nécessité » (Nelly Fesseau)

Auprès de News Tank, Nelly Fesseau réagit à la résolution de janvier 2024 adoptée par le Parlement européen, promettant de tripler l'enveloppe d'Erasmus+ au cours de la période de programmation 2028-2034 (par rapport à la période 2021-2027) :

« Cela répond à une nécessité impérieuse. Même si l'enveloppe a déjà été doublée entre 2014-2021 et 2021-2027, nous n'arrivons absolument pas à satisfaire toutes les demandes provenant du scolaire et de la formation professionnelle, avec +400 % de demandes en trois ans, ce qui est démentiel.

Si nous voulons massifier encore plus la mobilité et répondre à l'objectif du Président de la République, que 50 % d'une classe d'âge ait eu accès à une mobilité, il nous faut des moyens supplémentaires, car 100 % de ce que l'agence reçoit est transformée en bourses de mobilité.

C'est une chose positive que ce besoin soit entendu, car cela ne concerne pas que la France : il y a un engouement européen pour la mobilité des apprentis. »

Aller vers des publics plus éloignés

Nelly Fesseau évoque, en dehors de l'aspect quantitatif du nombre d'apprentis accompagnés, les enjeux de la qualité de leur accompagnement :

« Quand il y a un projet Erasmus+, nous avons une personne qui s'occupe de tout de A à Z, en relation à l'école, l'université, l'association porteuse de projet : c'est un plus indéniable.

Le deuxième point, c'est qu'avant d'être porteur, il faut communiquer et aller vers des publics plus éloignés de la mobilité, ce qui est le rôle de notre département promotion. Nous organisons par exemple des mobilités sur les territoires ultra-marins qui ont des enjeux spécifiques pour l'accompagnement. Pour les publics éloignés socialement et géographiquement, nous travaillons beaucoup avec les acteurs de terrain et surtout les rectorats, en allant dans les classes, les établissements, les CFA, pour leur parler d'Erasmus+. »

Nelly Fesseau mentionne l'importance des ambassadeurs Erasmus+ (par exemple, Paul, présent lors de ces rencontres pour parler de sa mobilité Erasmus+ en Estonie en tant qu'apprenti), « dont l'impact est réel, mesuré par les sondages que nous réalisons à l'issue de chaque rencontre. Le fait de parler de pair-à-pair, de transmettre directement leur expérience devant des classes, c'est une force de frappe qui permet



Agence Erasmus+ France (2E2F)

Catégorie : Établissements publics

Adresse du siège

9 rue des Gamins
CS 71965
33088 Bordeaux Cedex France

Général

Statut

Groupement d'intérêt public

Tutelles

- Ministère de l'éducation nationale ;
- Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation ;
- Ministère du travail

Implantations, dont siège

Bordeaux

Missions et objectifs

Assurer pour la France, la promotion et la gestion de plusieurs programmes et dispositifs communautaires, notamment Erasmus+ sur les volets éducation et formation. Elle a trois principales missions :

- gestionnaire de projets
- information et impulsion
- réflexion stratégique

Membres

- État, représenté par le ministre chargé des affaires étrangères, le ministre chargé de la formation professionnelle, le ministre chargé de l'éducation nationale, le ministre chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche, le ministre chargé de la culture et le ministre chargé de l'enseignement agricole ;
- Centre national des œuvres universitaires et scolaires ;
- Centre international d'études pédagogiques ;
- Sorbonne Université ;
- Université de Bordeaux ;
- Conférence des présidents d'université ;
- Université Savoie Mont-Blanc ;
- Régions de France ;
- Région Centre-Val de Loire ;
- Association des villes universitaires de France.

Direction

Directrice : Nelly Fesseau (depuis octobre 2022)

Chiffres clés

Personnels

120

© News Tank Éducation & Recherche - 2024 - **Code de la propriété intellectuelle** : « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une oeuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »